

Mercredi 18 Octobre 2017 - n°149

Transport - Mission Spinetta : Villes de France redoute un système ferroviaire à deux vitesses

Attractivité - Vers un plan pour les villes moyennes

Institutions - Villes de France renouvelle son Conseil d'administration

Santé - De nouvelles mesures pour lutter contre les déserts médicaux

Politique de la ville - L'appel de Grigny lors des Etats généraux de la politique de la ville

Urbanisme - S'inscrire au colloque « Aménager les villes moyennes » le 21 novembre

Agenda

TRANSPORT



Mission Spinetta : Villes de France redoute un système ferroviaire à deux vitesses

Une mission spécialement dédiée au modèle ferroviaire ([voir la lettre de mission](#)) vient d'être confiée ce lundi 16 octobre à Jean-Cyril Spinetta, haut fonctionnaire français, ancien président du Conseil de surveillance d'Areva et ancien PDG d'Air France-Klm. « *Le Gouvernement porte une ambition forte pour le ferroviaire, et veut se doter d'une stratégie globale pour le secteur afin de lui donner toute sa place dans la nouvelle politique de mobilité* », a indiqué Elisabeth Borne, ministre

chargée des transports.

Cette mission de concertation avec l'ensemble des parties prenantes du secteur est censée permettre de préparer une stratégie d'ensemble pour l'Etat, afin de refonder le modèle du transport ferroviaire dans le cadre d'un marché ouvert à la concurrence, en préservant les missions d'un service public performant. Pour cela, la mission doit travailler sur trois principaux chantiers :

- la définition d'une stratégie de desserte par le transport ferroviaire à horizon 2030 ;
- la remise à plat du modèle économique et financier du système ferroviaire ;
- la préparation d'une mise en œuvre réussie de l'ouverture à la concurrence.

Métropolisation galopante

Hier, par voie de presse, les élus locaux ont dans le même temps appris que le Gouvernement cherchait à limiter de façon drastique le nombre de dessertes « *villes moyennes* », c'est-à-dire le nombre de points d'arrêts TGV. Après la régionalisation de certains trains d'équilibre du territoire (TET également appelés anciennement trains intercity) en 2016 et 2017 - qui s'est globalement traduite par le désengagement de l'Etat sur le réseau des lignes nationales secondaires - *Villes de France* a vivement réagi et déploré par voie de communiqué que « *SNCF Mobilités, comme l'Etat qui reste autorité organisatrice des transports ferroviaires au niveau national, opte pour un système ferroviaire à deux vitesses, conçu sur un mode « origine-destination » de « métropoles à métropoles », au mépris du reste du territoire* ».

Face à des scénarios qui envisagent - à très court terme - une érosion irrémédiable du service, voire un sacrifice délibéré de l'activité ferroviaire, *Villes de France* demande plus de cohérence d'ensemble, et réclame depuis plusieurs années que soit mis en œuvre un schéma national de desserte ferroviaire.

Face à cette réorganisation des grandes lignes qui s'apparente en réalité à un élagage brutal, les élus des *Villes de France* ont bien compris l'importance de la mission Spinetta, et la nécessité de remettre à plat certaines règles de gestion et de gouvernance. Au-delà du seul Appel à manifestation d'intérêt qui a été proposé aux régions sous l'égide de SNCF Mobilités (et qui s'est concrétisé uniquement dans le Grand Est et la Normandie), les représentants de *Villes de France* souhaitent une accélération de l'ouverture à la concurrence des TET et TER, et la mise en place de concessions de lignes pour les territoires qui le souhaitent.

Les conséquences prévisibles d'une suppression pure et simple de l'offre ferroviaire sont hélas bien connues : atteintes profondes à l'aménagement équilibré du territoire et à la mobilité ; et surtout perte de compétitivité et diminution de l'attractivité économique du bassin de vie. Au nom de tous les maires concernés, Caroline Cayeux, présidente de *Villes de France*, vient de demander à être reçue rapidement par Elisabeth Borne, ministre chargée des transports.

[Le communiqué de presse](#)

ATTRACTIVITÉ



Vers un plan pour les villes moyennes

Reconnaissant que « les villes moyennes ont été les grandes oubliées de l'aménagement du territoire ces dernières années et qu'il faut changer cela », le Ministre de la Cohésion des territoires a souligné leur « rôle essentiel dans la structure du territoire » et leurs atouts à faire valoir, « y compris face au développement métropolitain ».

C'est en ce sens que Jacques Mézard a annoncé la création d'un plan spécifique pour les villes moyennes « de 20 000 à 100 000 habitants » lors de la réunion de

l'Assemblée générale de *Villes de France*, le jeudi 12 octobre 2017.

L'objectif du plan est de conforter l'attractivité des villes moyennes et se donne, comme première priorité, la requalification des centres anciens dégradés.

Le Ministre a également indiqué qu'une « première promotion » de villes intégrera rapidement le plan, « pour un portage politique fort » et pour « obtenir dès 2018 des premiers résultats concrets ».

Ce plan s'articule autour de deux axes « pour répondre aux difficultés présentes » et « préparer l'avenir ». Il sera piloté par l'intermédiaire d'outils contractuels.

Le logement

Le premier axe consiste à agir sur l'offre de logements « pour faire revenir des habitants en centre-ville ». C'est en ce sens qu'il a annoncé qu'Action Logement devrait investir 1,5 milliard d'euros pour le portage d'opérations de restructurations d'immeubles ou d'îlots, ou encore le financement de déficits d'opérations. Le Ministre a également rappelé l'annonce du Président de la République sur le prolongement du PTZ pour le neuf pendant deux ans dans les zones B2 et C et pendant la durée du quinquennat pour l'ancien.

Le commerce de centre-ville

Le deuxième axe vise à défendre l'attractivité du commerce de centre-ville pour un « vrai projet de développement économique ». Parmi les « sujets de débats » évoqués par le Ministre : la possibilité de moratoires « à l'échelle locale » sur l'ouverture de nouveaux centres commerciaux, les aides à la restructuration commerciale des pieds d'immeubles et le portage de grandes opérations.

Des plateformes de services innovantes

Jacques Mézard a souligné que le troisième axe du futur plan « illustre notre volonté de faire des centres des villes moyennes des plateformes de service innovantes ». Et de préciser que l'effort sera porté sur l'innovation et le numérique, notamment au travers des crédits du Plan d'investissement d'avenir « sur les territoires d'innovation de grande ambition ».

Enfin, le Ministre a indiqué que le Gouvernement souhaite doubler le nombre de maisons de services au public en milieu urbain, assurer le maintien des services déconcentrés de l'État dans les villes moyennes, faciliter le déploiement de l'accès au « bon débit d'ici 2020 et au très haut débit d'ici 2022 » et avancer sur la question de la simplification des normes, que ce soit en matière d'accessibilité, d'urbanisme ou sur la question des relations contractuelles entre l'État et les collectivités.

Le discours de Jacques Mézard

INSTITUTIONS



Villes de France renouvelle son Conseil d'administration

Le 12 octobre 2017, une liste paritaire de 28 élus a été élue pour composer le conseil d'administration de l'association, pour les trois prochaines années. Cette liste est marquée à la fois par l'expérience et le renouvellement, avec 35% de nouveaux membres.

Caroline Cayeux, maire (LR) de Beauvais et présidente de la CA du Beauvaisis a été réélue présidente et **Jean-François Debat**, maire (PS) de Bourg-en-Bresse et président de la CA du bassin de Bourg-en-Bresse comme président délégué. Ont été élus aux fonctions de vice-présidents **David Marti**, maire (PS) du Creusot et président de la communauté urbaine Creusot-Montceau, **Pierre Méhaignerie**, maire (UDI) de Vitry et président de la CA de Vitry, **Gilbert Meyer**, maire (LR) de Colmar et président de la CA de Colmar et **Jean-Marc Vayssouze-Faure**, maire (PS) de Cahors et président de la CA du Grand Cahors. Aux fonctions respectivement de secrétaire général et secrétaire adjoint **Frédéric Leturque**

, maire d'Arras et **Marc Gricourt***, maire (PS) de Blois. Aux fonctions de trésorier et trésorier adjoint,

Philippe Buisson, maire (PS) de Libourne et président de la CA du Libournais et **Stéphanie**

Guiraud-Chaumeil, maire (DVD) d'Albi et présidente de la CA de l'Albigeois.

Les autres membres du Conseil d'administration sont, par ordre alphabétique : **Jérôme Baloge**, maire (UDI) de Niort et président de la CA de Niort, **Brigitte Barèges**, maire (LR) de Montauban et présidente de la CA du Grand Montauban, **Luc Bouard***, maire (LR) de La Roche-sur-Yon et président de la CA de la Roche-sur-Yon, **Frédéric Chéreau**, maire (PS) de Douai, **Emmanuel Darcissac***, maire (PS) d'Alençon, **Christian Dupessey***, maire (PS) d'Annemasse et président de la CA d'Annemasse, **Olivier Gacquerre***, maire (UDI) de Béthune, **Michel Gourinchas**, maire (PS) de Cognac et président de la CA du Grand Cognac, **Gérard Hamel***, maire (LR) de Dreux et président de la CA de Dreux, **Michel Heinrich**, maire (LR) d'Epinal et président de la CA d'Epinal, **Laurent Kalinoski**, maire (PS) de Forbach et président de la CA de Forbach, **Jacques Lamblin**, maire (LR) de Lunéville, **Frédérique Macarez***, maire (LR) de Saint-Quentin, **Pierre Mathonier***, maire (PS) d'Aurillac, **Yves Nicolin**, maire (LR) de Roanne et président de la CA de Roanne, **Hervé Schiavetti***, maire (PCF) d'Arles, **Denis Thuriot***, maire (SE) de Nevers et président de la CA de Nevers, **Jean-Claude Villemain**, maire (PS) de Creil et président de la CA de Creil.

*nouveaux membres

SANTÉ



De nouvelles mesures pour lutter contre les déserts médicaux

Conformément aux engagements pris par le Premier ministre lors de sa déclaration de politique générale, le Gouvernement a présenté ce vendredi 13 octobre un « *plan pour l'égal accès aux soins dans les territoires* ».

Alors qu'un peu plus de 8 % de la population vit dans l'une des 9 000 communes sous-denses en médecins généralistes, soit environ 5,3 millions d'habitants, ce plan vise à aider les professionnels de santé et les collectivités à construire

ensemble des solutions sur mesure pour chaque territoire.

C'est en ce sens qu'il propose un « *panel de solutions adaptables à chaque territoire* ». Quatre axes prioritaires sont définis.

« **Le renforcement de l'offre de soins dans les territoires au service des patients** »

Pour maintenir la présence de médecins partout sur le terrain, le cumul emploi-retraite des médecins libéraux sera favorisé grâce à une exonération élargie des cotisations au régime Prestation Complémentaire Vieillesse dans les zones en tension. De surcroît, les Contrats de Solidarité Territoriale Médecin, qui vise à inciter à la réalisation de consultations avancées, seront valorisés à hauteur de 25 %.

Des postes « *d'assistants partagés* » seront créés afin de permettre aux jeunes médecins de pratiquer un exercice partagé entre une structure hospitalière et une structure ambulatoire en zone sous-dense. Le régime de contrat de médecin adjoint, pour permettre un appui temporaire aux médecins, sera simplifié et adapté à la question des déserts médicaux. Il en sera de même pour les remplacements et l'exercice mixte (salarié/libéral).

En outre, Agnès Buzyn, Ministre des solidarités et de la santé a annoncé la création de 500 nouveaux lieux de stage extrahospitaliers en ville, dont 350 pour la médecine générale et 150 pour les autres spécialités. Ces mesures seront accompagnées de nouveaux protocoles de coopération, simplifiés, entre les professionnels de santé.

Il est à noter que la publication d'un nouveau zonage des territoires en tension, applicable aux médecins, interviendra en novembre prochain. La Ministre a également annoncé le lancement de travaux en 2018 sur la définition d'un zonage adapté aux autres spécificités en tension et professions de santé (ophtalmologistes, gynécologues, dermatologues, pédiatres, kinésithérapeutes, orthophonistes, sages-femmes, dentistes, etc.).

« **La mise en œuvre de la révolution numérique en santé pour abolir les distances** »

La télémédecine, qui permet de consulter à distance, d'assurer le suivi d'un traitement ou d'échanger des avis entre professionnels, sera inscrite dans le droit commun en 2018.

En outre, d'ici à 2020, tous les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et toutes les zones sous-denses seront équipés d'un matériel permettant la téléconsultation, et ce, afin d'éviter les hospitalisations inutiles et d'améliorer la qualité de suivi des patients résidents. Pour cela, les crédits du Fonds d'intervention dédié seront doublés en 2018, pour passer à 18 millions d'euros.

Le plan vise également à généraliser les possibilités de prises de rendez-vous en ligne pour les hôpitaux et les structures ambulatoires.

« **Une meilleure organisation des professionnels de santé pour assurer une présence soignante pérenne et continue** »

Conformément à la promesse de campagne d'Emmanuel Macron, le nombre de maisons de santé pluri-professionnelles et de centres de santé sera doublé d'ici 5 ans. 400 millions d'euros sont prévus pour cet objectif. Par ailleurs, une mission sur les soins non programmés sera lancée avant la fin de l'année. Elle aura vocation à appuyer les initiatives locales des professionnels de chaque territoire.

« **Faire confiance aux acteurs des territoires pour construire des projets et innover** »

Le Gouvernement propose la co-construction d'un projet d'animation et d'aménagement du territoire par les professionnels de santé, les usagers, les institutions et les élus des territoires. C'est ainsi sur le principe d'une « *responsabilité territoriale* » que seront construits les projets régionaux et les contrats locaux de santé.

Un Fonds national pour l'innovation organisationnelle sera, de surcroît, mis en place pour favoriser les expérimentations en la matière.

S'agissant de la gouvernance de ce plan. Chaque trimestre, la Ministre des Solidarités et de la Santé réunira et

présidera un comité de pilotage ministériel pour s'assurer de la mise en œuvre du plan et en analyser les résultats. « *Ce suivi régulier et dans la durée* » permettra de décider d'éventuelles adaptations à apporter aux différentes mesures. Il s'appuiera notamment sur les collectivités territoriales et les élus locaux.

La nomination de trois délégués à l'accès aux soins est à noter. Il s'agit du docteur Sophie Augros, médecin généraliste, du député de Charente, Thomas Mesnier et de la sénatrice de la Mayenne, Elisabeth Doineau. Ils sont chargés de faire remonter les expériences réussies de chaque territoire, tout comme les difficultés et freins rencontrés sur le terrain.

En savoir plus :

- Le [communiqué de presse](#) du Premier ministre à ce sujet
- Le [dossier de presse](#) du Gouvernement sur le plan pour l'égal accès aux soins dans les territoires

POLITIQUE DE LA VILLE



L'appel de Grigny lors des Etats généraux de la politique de la ville

Ce rendez-vous des élus de la politique de la ville, à l'initiative du mouvement Bleu Blanc Zèbre, de l'Association des maires Ville et banlieue, et de *Villes de France*, qui s'est réuni le 16 octobre à Grigny, a fédéré outre les maires, également des associations et des citoyens.

Ces premiers Etats généraux de la politique de la ville se sont clôturés sur un appel.

Les Etats généraux se réuniront chaque mois pour suivre l'avancée de leurs propositions. Le prochain rendez-vous est fixé au lendemain du Congrès des maires de France, le 24 novembre à l'Hôtel de ville de Paris.

URBANISME



S'inscrire au colloque «Aménager les villes moyennes» le 21 novembre

Les prochaines rencontres du Réseau National des Aménageurs (RNA) auront lieu le mardi 21 novembre 2017 à l'hôtel Hilton, à La Défense de 9 h 30 à 16 h 30. L'objet de cette rencontre : « *Aménager les villes moyennes, au cœur de la cohésion des territoires* ». Après une introduction par Aude Debreil et Pierre Bousquet, co-présidents du Réseau National des Aménageurs, et une présentation du CGET (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires) sur le

diagnostic et enjeux des villes moyennes, la première table-ronde sera dédiée à la thématique suivante : « *Quelle gouvernance et quelle ingénierie pour l'émergence de projets d'aménagement urbain en villes moyennes ?* ».

Parmi les questionnements traités : « *Comment les collectivités s'organisent, quelles stratégies et quels outils mobilisent-elles pour faire émerger et réaliser leurs projets urbains ? Quels sont les acteurs en capacité de les accompagner ? Autour de projets concrets, quelle ingénierie a été nécessaire, quels apports et articulations entre acteurs ?* ». Une seconde séquence sera dédiée à la « *nécessaire transversalité d'interventions par les aménageurs : quels leviers pour la réussite des projets et quelles difficultés ?* ». Les interrogations suivantes seront au menu des échanges : « *Quels sont les leviers de réussite et les difficultés d'intervenir sur ces territoires, pouvant pour certains cumuler une variété de difficultés ? La transversalité des actions à mener nécessite-t-elle des compétences spécifiques ? Comment agir en marché détendu ? Une série de témoignages d'aménageurs, autour de leurs projets en cours, permettra d'aborder la variété des actions de redynamisation de villes moyennes (requalification de l'habitat et attractivité démographique, espaces publics et revitalisation commerciale, développement économique...) et le mode d'action des aménageurs sur ces projets* ». Ensuite, trois groupes de travail se réuniront en parallèle l'après-midi :

- Groupe de travail 1 : L'aménagement urbain en coproduction public-privé, avec un focus sur les SEMOP de Roanne et de Châtenay-Malabry ;
- Groupe de travail 2 : La gouvernance collaborative ;
- Groupe de travail 3 : Le numérique et les nouveaux services : l'opportunité du numérique pour redynamiser le tissu économique des territoires de villes moyennes.

S'inscrire

- **19 octobre 2017** - Paris - Remise des Trophées des Centres-Villes
- **26 octobre 2017** - Paris - InfoDay Urbact III
[Programme et inscription](#)
- **31 octobre 2017** - Paris - Plénière du Conseil des Collectivités Territoriales pour le Développement Culturel
- **17 novembre 2017** - Paris - Journée d'étude " *Dématérialisation* ", organisée par la Gazette des Communes
[Programme](#)
- **7 décembre 2017** - Paris - Rendez-vous de l'intelligence locale : [La Silver Economie : une opportunité pour les villes de France](#)
[Programme et inscription](#)
- **7 et 8 février 2018** - Paris - Espace Champerret, Salon AP Connect (solution IT pour les administrations publiques), *Villes de France* partenaire
[Voir le site](#)